

Décision

Générale

modern

Décision n° 77-42/PR/IAM portant réintégration de M. Mohamed Bourhan Issa dans ses fonctions de chef de quartaires du village d'Obock, pour compter du 27 juin 1977

n° 77-42/PR/IAM

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Numéro JO
n° 4 du 28/07/1977

Date de publication
16 juillet 1977

Date du numéro
28 juillet 1977

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Bourhan Issa est réintégré dans ses fonction de chef de quartier d'Obock, à compter du 27 juin 1977.